

# Huit enfants de familles pauvres sur dix vivent dans un logement surpeuplé

*En 2006, 17,5 % des enfants franciliens de moins de 18 ans vivent dans une famille pauvre. Ces enfants et leurs familles vivent majoritairement dans le parc locatif social. Cependant, le parc locatif privé les accueille de plus en plus souvent. Les aides au logement permettent, dans un contexte de hausse des coûts du logement, de réduire le poids de cette dépense dans le revenu des familles pauvres. En revanche, celles-ci vivent toujours autant dans des logements surpeuplés et de mauvaise qualité. Près de huit enfants de familles pauvres sur dix vivent ainsi dans un logement surpeuplé et cinq sur dix dans un logement de mauvaise qualité.*

■ ■ ■ Jessica Labrador, Insee Ile-de-France

**E**n 2006, 432 200 enfants franciliens de moins de 18 ans vivent dans un ménage à bas revenus, c'est-à-dire un ménage dont le revenu par mois et par unité de consommation est inférieur à 830 euros (⇒ Définitions). Ces enfants vivant dans une famille pauvre représentent 17,5 % des enfants de moins de 18 ans des familles de la région.

## Les enfants des familles monoparentales sont plus souvent pauvres en 2006 qu'en 1996

Le premier département de résidence des enfants vivant dans une famille pauvre est la Seine-Saint-Denis (27 %). 30 % vivent dans une ZUS d'Ile-de-France contre seulement 7 % des autres enfants. Les personnes de référence de ces familles pauvres sont plus souvent que les autres familles franciliennes employés, ouvriers ou sans activité professionnelle ①.

Au cours de cette période, la part des enfants vivant dans une famille pauvre reste globalement stable, mais elle diminue pour les enfants de couples alors qu'elle augmente pour les enfants de familles monoparentales. En 2006, 33 % des familles à bas revenus sont des familles monoparentales contre 15 % des autres familles. Ces familles monoparentales accueillent 31 % des enfants pauvres, soit 10 points de plus qu'en 1996. Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation générale de la mo-

noparentalité et par celle du taux de pauvreté des enfants des familles monoparentales. En 2006, 17,6 % des familles franciliennes sont des familles monoparentales contre 15,1 % en 1996. Entre 1996 et 2006, le taux de pauvreté des enfants de familles monoparentales a augmenté de 5 points, passant de 30 % à 35 %.

## Plus de la moitié des enfants de familles pauvres vivent dans le parc HLM

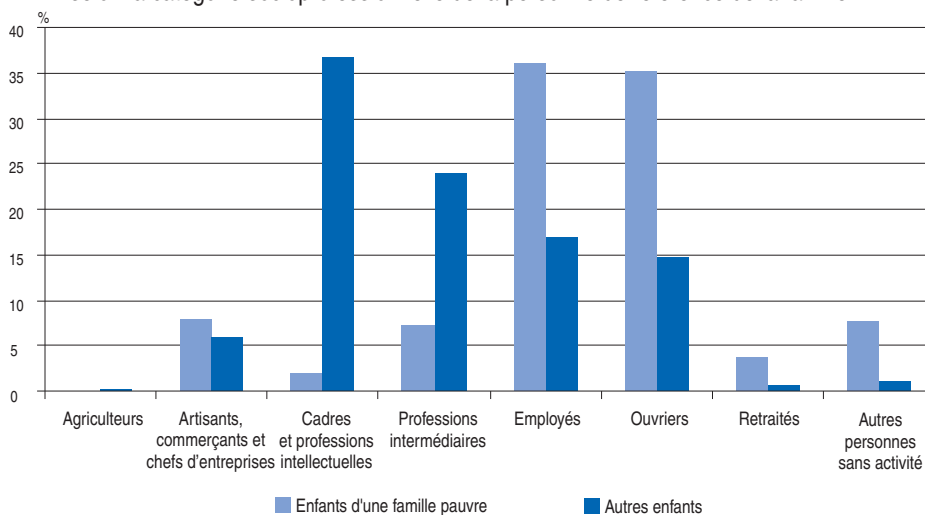
Les enfants de familles pauvres résident essentiellement dans des logements an-

ciens et collectifs. En 2006, 88 % de ces enfants résident dans un logement construit avant 1990 contre 81 % des autres enfants. Ils sont très peu nombreux à habiter dans une maison individuelle (16 % pour les enfants pauvres contre 44 % des autres enfants). En effet, ces enfants vivent principalement dans le parc HLM (57 % contre 26 % des autres enfants), majoritairement composé d'immeubles collectifs.

Le rôle d'accueil des familles pauvres par le parc HLM semble se développer. Le taux de pauvreté des enfants dans ce secteur est passé de 29 % à 32 % entre

### ① Les enfants pauvres vivent le plus souvent dans des ménages d'employés ou d'ouvriers

Répartition des enfants franciliens de moins de 18 ans selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence de la famille

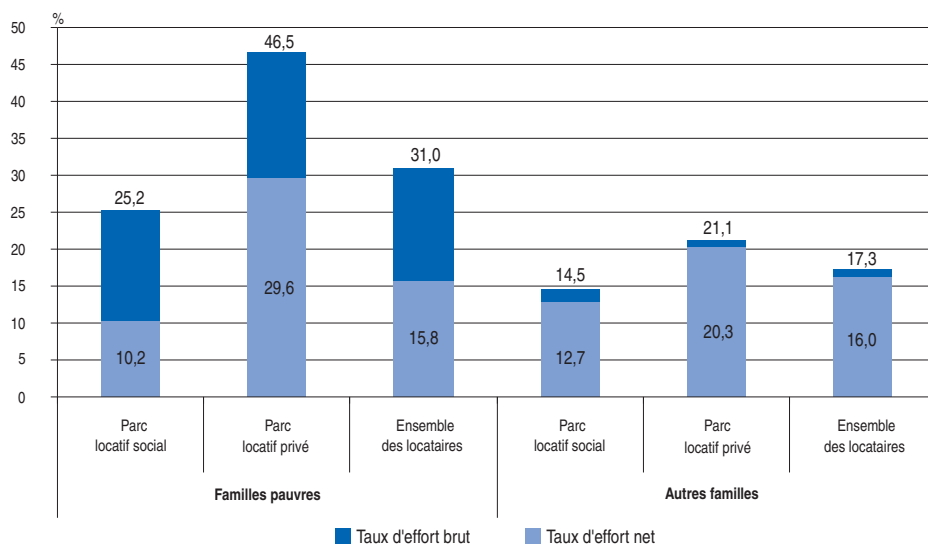


**Lecture :** 35 % des enfants d'une famille pauvre vivent dans un ménage d'ouvriers contre 15 % des autres enfants.

Source : Insee, enquête nationale logement 2006



## ② Une dépense de logement moindre pour les familles du parc locatif social



Champ : les taux d'effort des accédants à la propriété et des autres locataires ne peuvent être calculés pour des raisons de fiabilité statistique

Source : Insee, enquête nationale logement 2006

1996 et 2006. Cependant, en raison de l'insuffisance des places en logements HLM, le parc locatif privé accueille davantage d'enfants des familles pauvres : 25 % y vivent en 2006 contre 23 % en 1996. Le taux de pauvreté des enfants dans ce parc a crû de 4 points, passant de 24 % à 28 %. La croissance de la part des enfants pauvres dans ces deux parcs s'explique par la disparition du parc « social de fait » qui jouait un rôle important dans les années 1980 et 1990. En 2006, 3 % des enfants de familles pauvres seulement habitent dans ce parc contre 7 % en 1996.

### Les aides amortissent la hausse du coût du logement

Les aides au logement permettent, dans un contexte de hausse des coûts du logement, de réduire le poids de cette dépense dans les revenus des ménages, en particulier pour les familles à bas revenus. En 2006, 67 % des familles à bas revenus perçoivent une aide au logement contre 13 % pour les autres familles. Par rapport à 1996, les aides au logement bénéficient plus souvent aux familles pauvres : en 1996, 65 % des familles à bas revenus étaient bénéfi-

ciaires d'aides et 18 % des autres familles.

4 % des familles à bas revenus ne remplissent pas les conditions d'attribution d'une aide au logement. Il s'agit essentiellement de ménages logés gratuitement.

En 2006, les familles à bas revenus consacrent ainsi 31 % de leur revenu à la dépense de logement (taux d'effort brut), c'est-à-dire au remboursement d'emprunt pour les propriétaires accédants ou au paiement d'un loyer pour les locataires, contre 19 % pour les autres familles. Une fois l'aide au logement déduite, la part du revenu destinée au logement (taux d'effort net) diminue de 14 points pour les familles pauvres, passant à 17 % de leur revenu. Après prise en compte des aides, les familles pauvres franciliennes consacrent une part plus faible de leur revenu au logement que les autres familles (17 % contre 18 %). Mais après avoir acquitté cette dépense, elles ne disposent plus que d'un revenu de 500 euros par mois et par unité de consommation contre 1 600 euros pour les autres familles. L'aide au logement permet de réduire de 100 euros la dé-

pense de logement des familles à bas revenus contre 80 euros en 1996 (en euros constants).

Cette aide bénéficie davantage aux familles à bas revenus du parc locatif social. Parmi les familles bénéficiaires d'une aide au logement, 69 % vivent dans le parc locatif social, 23 % dans le parc locatif privé et 7 % seulement sont accédants à la propriété. Parallèlement, les loyers du parc locatif social sont moins élevés que dans le secteur libre. Les familles pauvres vivant dans le parc locatif social ont ainsi un taux d'effort net plus faible que les autres familles pauvres locataires : 10 % contre 30 % pour ceux du parc locatif privé ②.

### Davantage de familles pauvres consacrent plus du quart de leurs revenus à la dépense de logement

Malgré la hausse du coût du logement, le taux d'effort net des familles pauvres diminue de 3 points entre 1996 et 2006. De même, le revenu disponible par UC des familles à bas revenu, après acquittement du loyer ou remboursement d'un prêt immobilier, a augmenté de 100 euros.

Ce revenu reste cependant plus faible pour les familles monoparentales que pour les couples avec enfants : 469 euros contre 510 euros. Malgré les aides au logement dont elles bénéficient, les familles monoparentales sont dans des situations plus difficiles que les couples. En 2006, 28 % des enfants de familles pauvres vivent dans un ménage qui consacre un quart ou plus de ses revenus (aides comprises) au loyer ou au remboursement d'emprunt en 2006, soit une augmentation de 3 points par rapport à 1996. De plus, 19 % des enfants de familles pauvres résident dans un ménage dont la dépense de logement dépasse 33 % de leur revenu, soit le taux d'endettement maximum souvent retenu pour l'octroi d'un prêt, contre 17 % en 1996.

### 3 Les enfants de familles pauvres du parc locatif privé disposent de seulement 13 m<sup>2</sup> Surface habitable moyenne par personne et statut d'occupation en m<sup>2</sup>

	Propriétaire	Parc locatif social	Parc locatif privé	Autres locataires	Logés gratuitement	Ensemble
Familles pauvres	22	18	13	16	17	17
Autres familles	29	22	22	36	24	26
Ensemble des familles franciliennes	28	21	20	27	23	24

Source : Insee, enquête nationale logement 2006

### Les familles pauvres vivent toujours autant dans des logements surpeuplés et de mauvaise qualité

Afin de faire face à la hausse du coût du logement, les familles à bas revenus semblent davantage se serrer dans des logements de petite taille que réduire leur revenu disponible. Entre 1996 et 2006, la part d'enfants pauvres vivant dans un logement de 3 pièces ou moins a augmenté de 4 points. En 2006, ils sont 55 % à vivre dans ce type de logement contre 30 % pour les autres enfants. Les enfants de familles pauvres disposent ainsi de 9 m<sup>2</sup> de moins en moyenne que les autres enfants. En 2006, la surface habitable moyenne par personne des familles pauvres est de 17 m<sup>2</sup> contre 26 m<sup>2</sup> pour les autres familles. L'écart entre la situation des enfants de familles pauvres et les autres enfants est plus important pour les locataires d'un logement de la loi 1948, de meublés, les sous-locataires et les logés en hôtel (autres locataires). Dans ce secteur, les enfants de familles pauvres disposent de 20 m<sup>2</sup> de moins que les autres enfants ③.

En 2006, 71,5 % des familles pauvres vivent dans un logement surpeuplé, soit une augmentation de 0,7 point par rapport à 1996. Pour les autres familles, la situation s'améliore : 27 % sont dans cette situation contre 30 % en 1996. En 2006, près de huit enfants pauvres sur dix vivent ainsi dans un logement surpeuplé. Ce surpeuplement concerne principalement les enfants des familles pauvres du parc locatif privé dont les logements sont plus petits : neuf enfants

des familles pauvres sur dix vivant dans le parc privé sont dans cette situation.

Les enfants de familles pauvres comme les autres Franciliens vivent de moins en moins souvent dans des logements sans confort. En 2006, plus que 0,5 % des enfants de familles pauvres résident dans un logement ne disposant pas d'eau courante, de WC et d'installation sanitaire contre 6 % en 1996. Cependant, ils vivent de plus en plus souvent dans des logements de mauvaise qualité. Depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), le locataire d'un logement loué à titre de résidence principale a le droit d'exiger de son bailleur que le logement soit décent. Un décret d'application de cette loi définit un logement décent en prenant notamment en compte l'humidité dans le logement, la présence éventuelle d'infiltration d'eau, la qualité de l'installation électrique, les équipements de

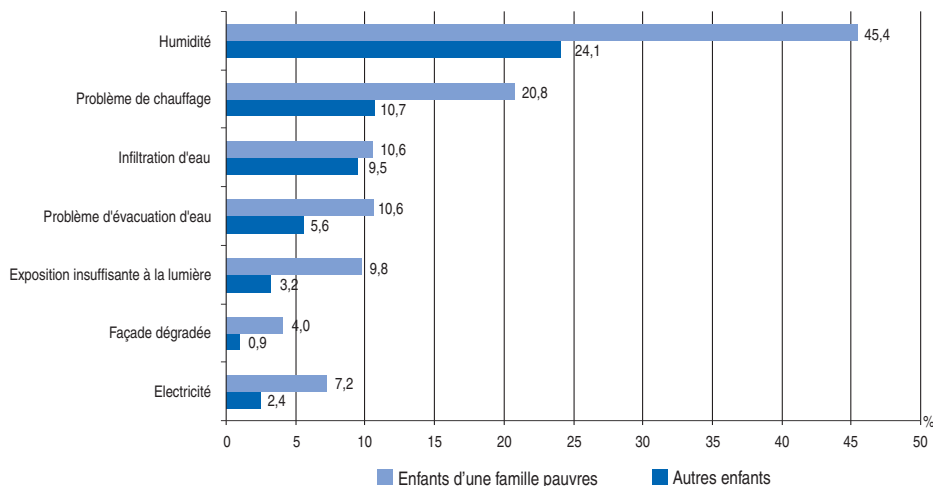
chauffage, les équipements sanitaires et l'exposition du logement. En 2006, la moitié des enfants de familles pauvres vivent dans un logement de mauvaise qualité, c'est-à-dire présentant au moins trois des ces défauts. C'est 6 points de plus qu'en 2002. A l'inverse, les autres enfants vivent de plus en plus dans des logements de bonne qualité, c'est-à-dire ne présentant aucun de ces défauts (60 % en 2006 contre 56 % en 2002).

L'humidité et les problèmes de chauffage sont les deux principaux défauts des logements dans lesquels vivent les enfants pauvres. En 2006, quatre enfants de familles pauvres sur dix vivent dans un logement humide contre deux sur dix pour les autres enfants. Par ailleurs, 21 % habitent dans un logement où le chauffage est défectueux contre 11 % pour les autres enfants de moins de 18 ans ④.

### La dégradation des conditions de logement des familles pauvres induit une insatisfaction croissante

La pression sur le marché immobilier en Ile-de-France s'accompagne d'une augmentation du nombre de familles pauvres vivant dans des logements surpeuplés et de mauvaise qualité, sour-

### 4 Quatre enfants de familles pauvres sur dix vivent dans un logement humide Répartition des enfants de moins de 18 ans selon les caractéristiques du logement

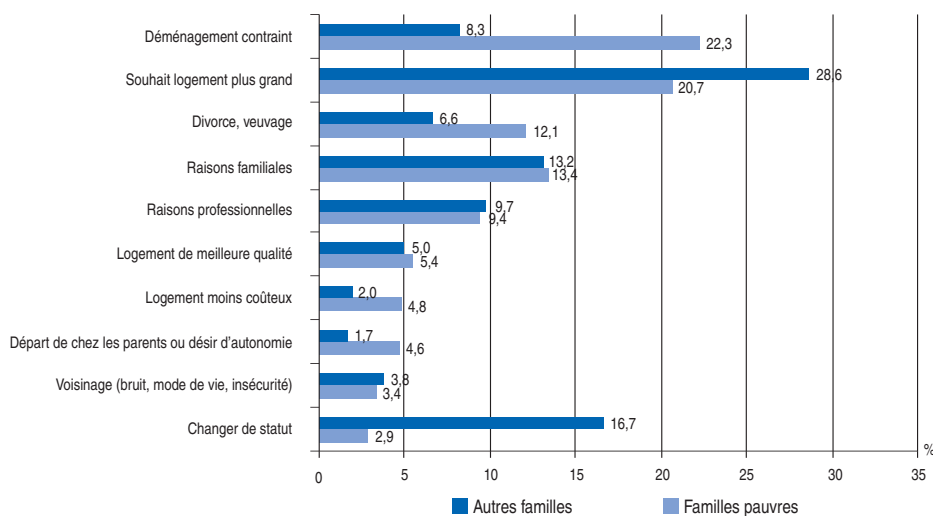


Source : Insee, enquête nationale logement 2006



## 5 Deux familles pauvres sur dix ayant changé de logement ont été contraintes à déménager

Répartition des familles ayant déménagé entre 2002 et 2006 selon le motif du déménagement



Source : Insee, enquête nationale logement 2006

ces d'insatisfaction croissante. Entre 1996 et 2006, la part des familles à bas revenus insatisfaites de leurs conditions de logement a augmenté plus vite que celle des autres familles. En 1996, 30 % des familles pauvres se déclarent insatisfaites de leurs conditions de logement contre 36 % en 2006. Pour les autres familles, cette part passe de 10 % en 1996 à 11 % en 2006.

Le principal motif d'insatisfaction des familles franciliennes pauvres est le surpeuplement de leur logement : 86 % des familles pauvres insatisfaites sont en situation de surpeuplement. Les quatre autres principaux motifs d'insatisfaction les plus cités par les familles à

bas revenus sont : l'insonorisation des logements (43 %), les difficultés d'accès au logement en voiture (25 %), la qualité de l'air (18 %) et l'insécurité dans le quartier (17 %).

### Plus du quart des familles franciliennes pauvres qui déménagent ne le font pas par choix

Face à une offre particulièrement réduite de logements de grande taille à un loyer ou prix acceptable, les familles pauvres semblent contraintes de vivre dans des logements de taille insuffisante. Moins satisfaites de leur lo-

gement, elles souhaitent davantage changer de logement que les autres familles. En 2006, un peu plus de six familles pauvres sur dix souhaitent déménager contre quatre sur dix pour les autres familles. 86 % de ces familles à bas revenus souhaitent déménager pour obtenir un logement plus grand. Mais elles ne sont, comme les autres familles, que 37 % à avoir déménagé durant les quatre dernières années. De plus, elles parviennent moins souvent que les autres familles à obtenir un logement plus grand : 21 % des familles pauvres déménagent pour un logement plus grand contre 29 % des autres familles.

Les familles vivant au dessus du seuil de bas revenus qui changent de logement le font essentiellement par choix, pour disposer d'un logement plus grand (29 % des déménagements) ou pour accéder à la propriété (17 % des déménagements). Seuls 8 % d'entre elles y sont contraintes. A l'inverse, les familles pauvres sont davantage confrontées à des déménagements contraints. En effet, 22 % des familles à bas revenus qui ont emménagé récemment ont été contraintes de le faire, soit parce qu'elles étaient logées provisoirement, soit parce qu'elles ont été congédiées par le propriétaire ou que le logement a été démolé ou transformé pour un autre usage. En 2006, 37 000 enfants de familles pauvres sont concernés par un déménagement contraint en Ile-de-France.

## Source

Les résultats sont issus des enquêtes nationales logement 1996, 2002 et 2006.

L'enquête logement menée par l'Insee auprès des ménages constitue la principale source statistique pour décrire le parc de logements mais surtout pour mesurer la dépense et les taux d'effort des ménages pour se loger. La dernière enquête logement s'est déroulée en

2006. Un suréchantillonnage a été réalisé en Ile-de-France, dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France, l'institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France et l'Atelier Parisien d'Urbanisme. Elle permet de disposer d'un échantillon représentatif et suffisamment important pour obtenir des résultats pour la région Ile-de-France. Au total plus de 13 600 logements ont ainsi été échantillonnés en Ile-de-France.